

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2022-2023

**(A retourner à la mairie d'Orbeil avec votre fiche de commande  
avant le vendredi 19 août 2022)**

**ECOLE DE : ORBEIL**

**Enfant :**

Sexe : F  M

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

**1. Responsable légal de l'enfant :**

Père  Mère  Tuteur  Autre (à préciser) .....

L'enfant habite : au domicile de ses parents  père  mère  garde alternée   
tuteur  famille d'accueil  autre  précisez : .....

**2. Situation familiale des parents de l'enfant:**

Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)

Pacsé(e)  Vie maritale  Célibataire

⇒ SI PARENTS DIVORCES OU SEPARES, JOINDRE PHOTOCOPIE DECISION DU JUGE POUR MODALITES DE FACTURATION.

Père  ou conjoint  ou tuteur

Mère  ou conjoint  ou tuteur

Nom .....

Nom.....

Prénom .....

Prénom.....

Adresse .....

Adresse.....

.....

.....

Ville.....

Ville.....

Tél. fixe .....

Tél. fixe .....

Tél. mobile.....

Tél. mobile.....

Adresse mail .....

Adresse mail.....

Profession .....

Profession.....

Employeur .....

Employeur.....

Service .....

Service.....

Tél. travail .....

Tél. travail.....

**Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la mairie d'Orbeil.**

**3. Inscription au restaurant scolaire d'ORBEIL :**

- Inscription régulière à l'année : (Ces choix d'inscription serviront de base de facturation)

Toutes les semaines  semaine paire  semaine impaire

Merci de préciser : Tous les jours  lundi  mardi  jeudi  vendredi

- La commande hebdomadaire sur fiche :

Une fiche de commande hebdomadaire devra être dûment remplie, signée et déposée dans la boîte à lettres du restaurant scolaire **au plus tard le lundi 9 heures pour la semaine suivante.**

→ Voir article 4 du règlement intérieur

**Votre enfant mangera le jour de la rentrée**

OUI  NON

**4. Tarifs :**

Le prix de vente est fixé à 4,40 € par délibération du conseil municipal du 24 juin 2022 et applicable dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire.

Il est fixé suivant le décret 2006-753 du 29 juin 2006.

● Nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire : .....

**Mode de règlement :**

→ Voir article 6 du règlement intérieur

**Facturation :**

**POUR LES PARENTS SEPARÉS OU DIVORCÉS, MERCI D'INDIQUER CLAIREMENT À QUEL PARENT ADRESSER LA OU LES FACTURES ET LES MODALITÉS DE RÉDACTION DE CES FACTURES (PAR EXEMPLE : MÈRE LES SEMAINES IMPAIRES, PÈRE LES SEMAINES PAIRES OU POURCENTAGE).**

Parents  Père  Mère  Autre : .....

Vos souhaits de facturation :

**5. Information sanitaire :**

Allergie alimentaire ou autre : oui  non  **si oui, joindre un certificat médical**

→ Voir article 9 du règlement intérieur

**6. Autorisation :** ***A remplir obligatoirement***

Je soussigné (nom et prénom) ....., tuteur légal autorise les responsables du temps restauration scolaire à faire donner aux enfants, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une hospitalisation et le faire transporter dans un véhicule de secours.

Signatures :

- Parents et personnes majeures autorisées à être prévenues en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	Prénom	Tél. fixe (domicile ou professionnel)	Tél. portable	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante...)

### 7. Assurance :

Le responsable déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une garantie individuelle accident. Cette assurance est obligatoire.

Pour les enfants ayant déjà bénéficié du service de restauration scolaire l'an dernier, la demande d'inscription ne sera prise en compte que si les familles sont à jour de leur règlement antérieur.

### Je certifie :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire d'ORBEIL
- sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

A....., le .....

Signatures OBLIGATOIRE des deux parents POUR LA PRISE EN COMPTE DU DOSSIER :

du Père  
ou tuteur <sup>(1)</sup>

de la Mère

(1) barrer la mention inutile.